

ANNEXE 2 : MÉMOIRE EN RÉPONSE

1 Introduction

1.1 L'Offre d'Echange

Kinepolis Group, une société anonyme de droit belge dont le siège social est situé Boulevard du Centenaire 20, 1020 Bruxelles, Belgique et dont le principal établissement est situé à Moutstraat 132-146, 9000 Gand, Belgique et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0415.928.179. (le « **Kinepolis Group** »), lance une offre publique d'échange inconditionnelle (l'« **Offre d'Echange** ») en Belgique d'obligations émises le 6 mars 2012 portant intérêt au taux de 4,75 % (ISIN Code : BE0002183490) venant à échéance le 6 mars 2019 (les « **Obligations Existantes** ») en contrepartie de 4,000 % obligations à émettre portant intérêt au taux de fixe (ISIN Code : BE0002228949) venant à échéance le 9 juin 2023 (les « **Nouvelles Obligations** »), pour un montant total maximum de 75.000.000 euros.

Pour chaque Obligation Existante sera transférée une Nouvelle Obligation.

1.2 Décision du conseil d'administration

Ce mémoire en réponse (le « **Mémoire en Réponse** ») a été approuvé par le conseil d'administration de Kinepolis Group le 11 mai 2015. Tous les administrateurs de Kinepolis Group étaient présents ou représentés.

1.3 Approbation par la FSMA

1.4 Le Mémoire en Réponse a été approuvé par l'Autorité des Services et Marchés Financiers belge (la « **FSMA** ») le 12 mai 2015 conformément à l'article 28§3 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition (la « **Loi OPA** »). Cette approbation ne constitue pas une évaluation de la pertinence ou de la qualité de l'Offre d'Echange et la FSMA n'assume aucune responsabilité à cet égard.

1.5 Personnes responsables

Kinepolis Group, représenté par son conseil d'administration, est responsable de l'information contenue dans le présent Mémoire en Réponse. Kinepolis Group confirme que, à sa connaissance et après avoir pris toutes les mesures raisonnables à cet effet, les informations contenues dans ce Mémoire en Réponse correspondent à la réalité et qu'il ne manque aucune information dont la mention pourrait porter atteinte à la portée de ce Mémoire en Réponse.

1.6 Faits nouveaux importants

Les informations contenues dans le présent Mémoire en Réponse sont correctes à la date du présent Mémoire en Réponse.

En cas de faits nouveaux importants, d'inexactitudes ou d'erreurs matérielles concernant les informations contenues dans le présent Mémoire en Réponse pouvant avoir des répercussions sur l'évaluation de l'Offre d'Echange et des Nouvelles Obligations et qui surviennent ou sont identifiées entre la date du présent Mémoire en Réponse et la clôture de la période d'acceptation de l'Offre d'Echange, sera annoncé en Belgique par le biais d'un supplément au présent Mémoire en Réponse, approuvé par la FSMA et publié selon les règles applicables à ce Mémoire en Réponse.

2 Lettre d'intention

A la date du présent Mémoire en Réponse, les membres du conseil d'administration et les personnes représentant ces membres déclarent ce qui suit :

Membres du conseil d'administration

Monsieur Philip Ghekiere ne détient aucune Obligation Existante ;

Monsieur Joost Bert ne détient aucune Obligation Existante ;

Monsieur Eddy Duquenne déteint pour 4.000 euros d'Obligations Existantes et a l'intention de les soumettre à l'Offre d'Echange ;

la société Management Center Molenberg BVBA ne détient aucune Obligation Existante ;

la société Marc VH Consult BVBA ne détient aucune Obligation Existante ;

la société Marion Debruyne BVBA ne détient aucune Obligation Existante ; et

la société Gobes Comm. V. ne détient aucune Obligation Existante.

Actionnaires représentés en fait par Philip Ghekiere et Joost Bert

la société Kinohold Bis SA ne détient aucune Obligation Existante.